

Contexte

La ville de Sainte-Anne, dans le cadre de la mise en place de l'organisation des activités pluridisciplinaires, a opté dès septembre 2018 au lancement d'appel à projets pour la mise en place d'ateliers.

Pour la saison 2023/2024, le démarrage est prévu le **lundi 04 septembre 2023**.

Mode de fonctionnement

L'un des objectifs de la ville de Sainte-Anne est d'encourager le déroulement d'activités pluridisciplinaires, de répondre aux attentes de sa population et d'accompagner les associations qui sont des acteurs majeurs du territoire.

La culture, le sport et en général les pratiques artistiques à tous les âges favorisent le bien-être et le mieux vivre ensemble.

Les appels à projets sont lancés chaque année et les porteurs de projets ont l'opportunité de déposer leur dossier jusqu'au 07 août 2023.

Les activités se déroulent chaque année de septembre à juin.

Objectifs généraux

Les objectifs prioritaires de cet appel à projets sont de favoriser la démocratisation des pratiques artistiques et culturelles et l'accessibilité à tous les publics.

Chaque année, la ville retiendra ainsi particulièrement les projets qui feront preuve d'innovation et ceux qui s'adressent aux publics dits « empêchés » (publics en difficulté sociale, publics porteurs de handicap...). Le public jeune est particulièrement au centre des priorités car, l'éducation artistique et sportive dès le plus jeune âge est d'une grande importance pour la construction de jeunes adultes.

La ville soutiendra donc les projets qui placent ces publics au cœur de leur élaboration, de leur réalisation et de leur valorisation.

Engagement de la ville

La ville mettra à disposition des associations dont les projets auront été retenus, un espace (centre culturel - des salles polyvalentes, une salle de danse, un dojo ainsi que d'autres locaux lui appartenant). Elle accompagnera également ces associations en termes de communication.

Principe

Cet appel à projets s'adresse à toute association dont l'objet est de promouvoir, de valoriser, de transmettre par le biais d'actions culturelles, sportives et/ou artistiques.

Ces actions seront mises en place sous forme d'ateliers de pratique pluridisciplinaire.

Actions éligibles

- Ateliers de pratiques culturelles (musique, danse, théâtre, arts plastiques, photographie, art vidéo...)
- Ateliers de développement personnel (yoga, stretching, pilate, gymnastique douce...)
- Ateliers de jeux favorisant le développement la lecture publique (lecture à haute voix, ateliers d'écriture, jeux de lettres...)
- Ateliers favorisant l'usage des outils numériques (fab lab...)
- Ateliers créatifs (papiers mâchés, mosaïques, origami, vannerie...)
- Ateliers de sports en salle (zumba, boxe thaï, judo, karaté, taï chi...)

Conditions d'éligibilité et de recevabilité

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le porteur de projet ne pourra pas être une organisation à but lucratif.
- Les associations référencées à Sainte-Anne seront prioritaires
- Toute demande incomplète et n'ayant pas fait l'objet d'un retour après rappel des éléments manquants, ne sera pas prise en compte.
- Le partenariat concernera une saison allant de septembre à juin. ***L'association devra si elle le souhaite répondre chaque année à un nouvel appel à projets.***
- L'association devra s'acquitter conformément à la 8^{ème} délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2015 d'une location des installations du centre culturel de 100 euros mensuel par espace occupé. Le règlement de cette somme s'effectuera auprès du régisseur principal de la régie unique d'avances et de recettes de la ville ou de son mandataire.

Critères d'exclusion

- Dossier incomplet à la date de clôture des candidatures

Examen des dossiers

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés par une commission dans le cadre d'un examen comparatif qui permettra d'apprécier les éléments suivants :

- La qualité du projet présenté et la pertinence des conditions et du calendrier proposés pour sa mise en œuvre
- L'adéquation du projet au regard des orientations et des objectifs de la ville
- La pertinence du dispositif d'évaluation
- La qualification ou le(s) diplômés de l'intervenant

Réunion de la commission de validation

Vendredi 11 août 2023

Notification aux associations

Vendredi 18 août 2023

Modalités de fonctionnement de l'association retenue

L'association devra assurer le fonctionnement de son activité :

- Percevoir les cotisations de ses adhérents
- Acquérir le matériel pédagogique nécessaire à son activité
- Définir son projet pédagogique
- Etablir l'évaluation des actions menées
- Présenter à la ville un bilan de la saison écoulée

Constitution et dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de la ville www.ville-sainteanne.fr.
Ils peuvent également être récupérés (format papier) au Centre Culturel – Boulevard Ibéné Hégésippe

Ils sont à retourner par mail ou par courrier avec pour objet « ***Appel à projets Ateliers pluridisciplinaires – Saison 2023/2024*** » à l'adresse postale ou à l'adresse mail ci-dessous, **au plus tard le 07 août 2023** :

Monsieur le Maire de Sainte-Anne

Hôtel de ville - Place Schœlcher – 97 180 Sainte-Anne

ou

service.courrier@ville-sainteanne.fr

Objet : « ***Appel à projets Ateliers pluridisciplinaires – Saison 2023/2024*** »

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Les statuts de l'association
- Le dernier procès-verbal de l'assemblée générale
- La copie du récépissé de dépôt en Sous-préfecture ou Préfecture
- Les comptes approuvés du dernier exercice
- Le rapport récent d'activités (année N-1)
- L'attestation d'assurance
- La copie des diplômes et/ou certificat de l'intervenant

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS

MISE EN PLACE D'ATELIERS PLURIDISCIPLINAIRES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : 0590..... 0690.....

Courriel :@.....

Numéro Siret :

Date de déclaration en Préfecture : ... /... /.....

Si l'association dispose d'un agrément administratif :

Type d'agrément :

Attribué par :

Date de délivrance : .../.../.....

Nom et n° police d'assurance :

INTITULE DE L'ACTION

| |
|----------------|
| |
|----------------|

Personne chargée de l'action :

Nom : Prénom

Fonction :

Qualification.....

Diplômes :

Expériences :

Téléphone : 0590..... 0690.....

Courriel :@.....

Indiquez de quelle thématique relève votre action :

- Expression corporelle
- Activités physiques et sportives
- Découverte des langues et cultures
- Arts plastiques
- Art et culture
- Expression manuelle
- Lecture et écriture
- Patrimoine
- Accès aux nouvelles technologies
- Autre

OBJECTIFS DE L'ACTION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTIF DE L'ACTION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PUBLIC BENEFICIAIRE

Âges et nombre prévus :

| Tranche d'âge | Nombre de participants par ateliers |
|---------------|-------------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

TARIFICATION PROPOSEE

Tarifification proposée en fonction du type de public :

| Type de public | Tarifification |
|----------------|----------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Durée prévue pour l'action :

.....

PROPOSITION DE PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

En tout état de cause, l'activité ne pourra se dérouler au-delà de 19h30 (fermeture du centre culturel).

| JOUR | MATIN | APRES-MIDI | SOIR |
|----------|-------|------------|------|
| Lundi | | | |
| Mardi | | | |
| Mercredi | | | |
| Jeudi | | | |
| Vendredi | | | |
| Samedi | | | |

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le personnel :

| ENCADREMENT DES ATELIERS | |
|--|--|
| Nombre de salarié(s) mis à disposition pour cette action | |
| Qualification du ou des salarié(s) mis à disposition pour cette action | |

Les locaux :

Lieu :

Surface nécessaire :

Besoins techniques :

- Alimentation électrique
- Accès internet
- Table
- Chaise
- Point d'eau
- Autre (précisez)

Matériel et fournitures :

Fourni par l'intervenant :

-
-
-
-

EVALUATION

METHODE D'EVALUATION

- Le nombre de participants
- Les résultats obtenus
- Les objectifs atteints
- L'impact sur l'organisation